

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAULT SLO**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2021_039

OBJET :**COMMISSION N°2****Parc d'activité**

*Cession des parcelles
d'INNOVA'PARK à
CYSOING à l'association
foncière du Pévèle
Mélantois (AFPM)*

*pour la reconstruction
du groupe scolaire
Saint-Joseph – Notre-
Dame de CYSOING*

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 47**Présents :**

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Gilda GRIVON, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Vincent LAVALLEZ, procuration à Thierry DEPOORTERE
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Carine JOURDAIN, procuration à Gilda GRIVON
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART
Valérie NEIRYNCK, procuration à Bruno RUSINEK
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Luc MONNET
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bernard CHOCRAUX
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Sylvain CLEMENT
Michel MAILLARD, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

Absent excusé :

Arnaud HOTTIN, Régis BUE, Isabelle LEMOINE

Absents :

François-Hubert DESCAMPS, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

COMMISSION n°2
Parc d'activité
Cession des parcelles d'INNOVA'PARK
à l'association foncière du Pévèle Mélantois (AFPM) pour la reconstruction du
groupe scolaire SAINT-JOSEPH - NOTRE-DAME de CYSOING

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,

Considérant l'aménagement du parc d'activité INNOVA'PARK à CYSOING,

Considérant qu'il est proposé de vendre des parcelles du parc d'activité INNOVA'PARK à CYSOING à l'association foncière du Pévèle Mélantois, en vue de permettre la reconstruction du groupe scolaire Saint-Joseph - Notre-Dame, au prix de 45 € HT/m²,

Considérant que par un avis 2020-168V0023 en date du 21 janvier 2020, le service des Domaines, évalue les terrains à 45 €/m² pour les parcelles ZM 230, 235, 67, 68, 69

Que, dans un avis 2021-59168-13620 daté du 12 mars 2021, le service des Domaines évalue ces parcelles ZM235, 67, 68, 69, 227, ZM234 et 227 à 45 € HT / m².

Considérant que les parcelles concernées sont :

- Lot 22 de la phase 3 = ZM230 (29 a 43 ca) et ZM 234 (22 a 64 ca). (= lot 17 de la phase2)
- Lot 23 = 3 540 m²
- Lot 24 = 2 720 m²
- Lot 25 = 5 970 m²
- Lot 26 = 5 920 m²
- Lot 27 = 5 630 m²

Considérant que cela représente pour une surface approximative de 28 987 m²,

Que les terrains sont vendus au prix de 45 € HT, auquel s'ajoute la TVA sur la marge.

Considérant qu'un prix de vente total d'environ 1 304 415 € HT, auquel s'ajoute la TVA sur la marge.

Considérant que l'emprise ne sera définitivement connue qu'après réalisation des travaux, et établissement du document d'arpentage.

Considérant que ce projet a reçu un avis favorable de la commission développement économique du 25 mars 2021.

Considérant que la vente des terrains à bâtir réalisée par la CCPC, dans le cadre de son opération d'aménagement « INNOVA'PARK », constituant une opération économique, est soumise de plein droit à la TVA.

Vu le plan ci-annexé,

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant que Monsieur Pascal DELPLANQUE ne prend pas part au vote.

DECIDE (par 46 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 46 VOTANTS)

- D'acter la vente des parcelles suivantes :
 - o Lot 22 de la phase 3 = ZM230 (29 a 43 ca) et ZM 234 (22 a 64 ca). (= lot 17 de la phase2)
 - o Lot 23 = 3 540 m²
 - o Lot 24 = 2 720 m²
 - o Lot 25 = 5 970 m²
 - o Lot 26 = 5 920 m²
 - o Lot 27 = 5 630 m²

du parc d'activité INNOVAPARK à CYSOING au profit de l'association foncière du Pévèle Mélantois ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 45 € HT/m², auquel s'ajoute la TVA sur la marge, dans les conditions ci-dessus énoncées.

- D'autoriser son Président ou toute personne pouvant s'y subdéléguer, à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente,
- De mandater Me HERLEM, notaire à CYSOING, pour la rédaction de l'acte de vente.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 059-200041960-20210406-CC_2021_039-DE